

VERSION

Le texte proposé cette année ne présentait aucune difficulté majeure et ne faisait appel à la connaissance d'aucun lexique particulier. Dans l'ensemble, les candidats ont bien compris le texte. Sa traduction a, cependant, donné lieu à de nombreux faux sens. On peut citer par exemple :

- *La Bretagne/La Bretagne/L'Engletaire/Angleterre* au lieu de Grande-Bretagne,
- *Ministre de trésor, du budget, de la trésorerie de l'Etat, du financement/Président de la monnaie/le grand argentier* au lieu de ministre de l'économie.

On rappelle à ce sujet que l'usage du dictionnaire bilingue est autorisé pour l'épreuve d'arabe.

Par ailleurs, il faut cette année encore regretter que la plupart des copies pèchent par une maîtrise insuffisante – voire une ignorance totale – des règles d'orthographe, de concordance des temps et de la syntaxe de la langue française, par exemple, pour le terme Euro, on a pu lire : le Yourro/l'Uro /le Euros et pour « ministre de la défense » on a trouvé le *Président de l'armée/de diffence/de la défense/de la déffence*. Il faut rappeler que si le correcteur peut aisément excuser la méconnaissance de tel terme ou de telle expression, il ne peut que gravement sanctionner une copie rédigée dans un français approximatif. De même les omissions, portant parfois sur plusieurs phrases du texte, portent un préjudice considérable à la qualité du travail remis. On rappellera également que le titre et les références du texte, trop souvent oubliés, doivent être traduits.

L'attention des candidats est donc une nouvelle fois attirée sur la nécessité qui leur est faite de combler leurs lacunes en langue française, exercice qui peut bien souvent être couronné de succès pour peu que l'intéressé ait recours à des exercices scolaires adaptés.

RESUME

D'une manière générale, le niveau de l'expression, la richesse du vocabulaire et la qualité de la langue sont très satisfaisants.

Il faut encore une fois regretter que plusieurs candidats aient commis l'erreur de résumer le texte de la version et non le texte en français, et ce malgré, les consignes rappelées chaque année dans le rapport du concours et clairement précisées dans l'énoncé de l'épreuve de langue.

COMMENTAIRE

Dans cet exercice, c'est moins la qualité de la langue qui est en cause que l'organisation des arguments, la structure générale de la réflexion, la faculté de porter un regard critique sur la question et d'intégrer celle-ci dans une problématique d'ensemble.

Sans vouloir imposer un cadre trop contraignant à cette épreuve d'expression écrite libre, nous suggérons toutefois aux futurs candidats de présenter une brève introduction, de développer leurs arguments en fonction d'un plan qu'ils auront annoncé et de conclure leur travail en ouvrant, si possible, des perspectives de réflexion plus larges.